



agence Intergouvernementale
de la francophonie

ATELIER « LES MÉDIAS ET LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION »

BAMAKO, 26 AU 28 MAI 2003

ATELIER FRANCOPHONE

LES MÉDIAS ET LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

BAMAKO, 26 AU 28 MAI 2003

La presse écrite, la radio et la télévision, médias dits « classiques », se partagent la sphère informationnelle depuis plusieurs dizaines d'années sur fond d'évolutions technologiques importantes et de constitution de grands groupes de communication internationaux aux visées expansionnistes. Si la télévision est devenue le média de masse par excellence, et le lieu de toutes les concurrences, la radio reste le vecteur dominant dans beaucoup de régions du monde et la presse écrite conserve son rôle de média de référence dans le domaine de l'information.

L'arrivée des technologies de l'information, et notamment d'Internet, bouleverse la situation des médias classiques, autant en terme de modes de production, de formats d'accès à l'information que de modes de diffusion. L'organisation et le fonctionnement interne de nombre d'entreprises médiatiques se trouvent modifiés par ce nouvel outil interactif et les dimensions spatio-temporelles qu'il induit.

Les nouveaux médias ne déclassent pas pour autant les anciens : ils amènent la presse écrite, la radio et la télévision à se repositionner, à évoluer, même dans les pays moins avancés où les médias classiques demeurent la première voie d'accès à l'information, au savoir et au divertissement. Internet se positionnant également en pourvoyeur de données, son apparition entraîne une interrogation sur la notion même d'information, sur ce qui fait sa spécificité à la fois dans la production journalistique des médias classiques et au sein du nouveau réseau.

De plus, les nouveaux médias ramènent à l'ordre du jour une série de questions fondamentales qui touchent au rôle et à la place des médias d'information dans le fonctionnement démocratique local (définition de modèles économiques alliant rentabilité et responsabilité, notion de service public, rôle et pouvoir des régulateurs), ainsi que dans l'environnement politique et économique mondial (déséquilibre Nord-Sud des flux d'information, société de consommation, défense de la diversité culturelle et linguistique).

Face à ces mutations et à ces questions, un groupe de professionnels des médias de l'espace francophone, tous supports et tous secteurs confondus, se sont retrouvés pour affirmer quelques positions et recommandations.

1.

LES MÉDIAS CLASSIQUES RESTENT PORTEURS D'UN MODÈLE D'INFORMATION RIGOREUSE ET RESPONSABLE

Si les technologies de l'information ont accéléré les rythmes du traitement technique de l'information, engendrant des processus de quasi instantanéité entre les faits, la couverture de ces faits et la diffusion des contenus, il reste du devoir des médias classiques de préserver, vis-à-vis des faits, la distance critique, le recul et la distance qui font la spécificité de leur manière d'informer. Le travail journalistique, médiation entre les faits et leur présentation au public, s'effectue en fonction de principes précis qui guident la production et offrent aux publics la garantie d'une démarche professionnelle. Le producteur d'information au sein des médias classique est généralement formé à ces principes et conscient de ses responsabilités vis-à-vis du public. Un souci d'assurer à la fois un égal accès de toutes les communautés aux médias et une représentation équitable de toutes les composantes de la société fonde également l'action des médias dits de service public dont l'importance est capitale pour la préservation de l'intérêt général.

Ces différentes caractéristiques font la spécificité de l'information véhiculée par les médias classiques et la différencient de celle disponible sur Internet et qui n'est pas toujours proposée par des professionnels de l'information, respectueux des principes déontologiques, conscients de leur responsabilité sociale, guidés par le souci de l'intérêt général, d'autant que ces producteurs de données en ligne ne peuvent pas toujours être identifiés clairement.

L'information élaborée et diffusée par les médias classiques, si elle subit fortement, dans son formatage, les conséquences de l'apparition des nouveaux médias (à la fois dans ses modalités d'élaboration et par la nécessaire réaction à la concurrence que constituent les données disponibles sur Internet) demeure un modèle vu les garanties qu'elle offre au public. Un enjeu important réside dans l'intégration des principes journalistiques à la production de contenus pour Internet par des non professionnels.

2.

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION OFFRENT UNE OPPORTUNITÉ INÉDITE D'AMÉLIORER LE TRAVAIL DES MÉDIAS CLASSIQUES

Grâce à Internet, les journalistes ont aujourd'hui accès à une multitude de données, à des perspectives différentes, divergentes, contrastées, leur permettant une approche mieux documentée et plus nuancée des phénomènes du monde. Les technologies de l'information permettent de nouvelles modalités d'échange et d'interpénétration des informations locales, régionales, nationales et mondiales. Elles permettent aux médias classiques de travailler d'une part dans l'immédiateté et d'autre part dans le long terme en rendant possibles des stratégies d'archivage et de préservation dynamique de

l'information passée. Elles autorisent une qualité technique très supérieure à celle offerte par les précédents modes de production et de diffusion.

Les technologies offrent également l'opportunité de mettre en œuvre des stratégies de redéploiement sur différentes aires, différents contenus, différents publics. Elles autorisent des processus de convergence et produisent des mutations au sein des métiers de l'information. Ainsi, un journaliste est souvent amené à présent à exercer plusieurs métiers simultanément, dans des rédactions multimédias et à mettre au service de l'entreprise une diversité de compétences.

Il paraît donc important de veiller, à ce stade, à la professionnalisation de l'exploitation d'Internet et des technologies de l'information par les journalistes de sorte que les principes professionnels élaborés au sein des médias classiques s'appliquent également à la démarche que commandent les nouveaux médias.

3.

LES MÉDIAS D'INFORMATION ET INTERNET DOIVENT ÊTRE DÉMOCRATIQUEMENT RÉGULÉS S'ILS VEULENT EFFECTIVEMENT ÊTRE DES INSTRUMENTS DE LA CONSOLIDATION DÉMOCRATIQUE.

Depuis qu'ils existent, les médias classiques ont eu à négocier leur place et leur rôle dans le système démocratique pluraliste et l'arrivée des technologies de l'information soulève et renforce certaines interrogations ayant déjà reçu des réponses, ne fut-ce que partielles, dans le champ des médias classiques. Dès lors, l'expérience vécue et les mécanismes actuellement en place peuvent être utilement mis à contribution pour garantir le caractère démocratique de la société de l'information en gestation.

Les médias offrent l'exemple d'un champ qui peut être démocratiquement régulé par une série d'instruments et d'acteurs qui doivent agir de manière complémentaire et concertée : la loi, les instances de régulation, les structures professionnelles d'autorégulation (conseils de presse, observatoires d'éthique ou de déontologie, médiateurs, sociétés de rédacteurs). Les différents modes se complètent, la régulation administrative étant (souvent) efficace mais pouvant déboucher sur des pratiques autoritaires contraires à l'esprit de la liberté de la presse ; l'autorégulation professionnelle étant (généralement) légitime mais ne trouvant une garantie de résultat que dans une situation de parfaite solidarité professionnelle.

La régulation doit permettre d'assurer à la fois un égal accès au marché pour les opérateurs acteurs qualifiés, le maintien de la diversité culturelle grâce au pluralisme des médias et des contenus et le contrôle des équilibres. Par ailleurs, elle doit veiller à éviter la capture des publics d'un point de vue technique. La régulation dans la société de l'information constitue un enjeu crucial à un moment où elle reste encore essentiellement entre les mains d'instances techniques supranationales peu portées sur la prise en compte

des positions des Etats les plus démunis ou les plus fragiles. La régulation du secteur des médias, élargie aux dispositifs mis en place pour protéger globalement les droits d'auteur, offre un exemple qui permet d'ouvrir la voie à d'autres types d'approches assurant la diversité des contenus et distinguant la production de ceux-ci de la propriété des outils et instruments techniques.

Les médias ont également développé, au sein des systèmes démocratiques, des modèles économiques qui allient rentabilité et responsabilité éditoriale, impératifs commerciaux et traitement rigoureux de l'information. Dans une société qui apparaît de manière croissante comme une société de consommation, où l'information est une marchandise parmi d'autres et où sa production engendre des coûts importants dès qu'il s'agit de répondre à certaines exigences de qualité (sur Internet comme dans les médias classiques), il est fondamental que des modèles guidés par le souci de l'intérêt général et une vocation de service public puissent se déployer et disposer de moyens suffisants.

En retour, l'accès des publics les plus démunis aux technologies de l'information et les stratégies publiques ou communautaires qui tentent d'y apporter une réponse prolongent le souci que les médias classiques ont voulu jadis prendre en compte à travers la création des radios de proximité. Les médias classiques ont d'ailleurs un rôle à jouer pour familiariser les publics avec les technologies de l'information et les enjeux de la société de l'information.

Enfin, au plan international, le débat sur la fracture numérique peut tirer des enseignements de celui sur le NOMIC, mené à la fin des années 1970, et des raisons pour lesquelles il n'a pas été suivi d'effets concrets concluants. La société de l'information au niveau mondial ne sera « démocratique » que si elle évite deux écueils : d'une part la focalisation du débat sur les flux mondiaux d'information occultant le problème du pluralisme et de la qualité de la production de l'information au sein de chaque pays ; d'autre part la dissimulation derrière des spécificités nationales ou identitaires (qui ont, de tout temps, constitué des arguments de résistance au changement) afin d'éviter d'affronter la question des nouvelles dimensions de l'information, des nouvelles exigences du système et de l'enjeu de la défense du pluralisme culturel au niveau national et supranational.

4.

LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU MONDE DES MÉDIAS ONT UN RÔLE CRUCIAL À JOUER POUR QUE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION NE SE RÉDUISE PAS À UNE SOCIÉTÉ DE LA COMMUNICATION.

Au-delà du modèle qu'offre leur expérience et des opportunités techniques à exploiter pour leur propre développement, les acteurs du monde des médias sont appelés à jouer un rôle déterminant dans la société de l'information.

Les journalistes, garants de la production d'une information issue d'une démarche professionnelle peuvent exploiter les possibilités offertes par les technologies de l'information, autant pour la collecte que pour la production d'éléments originaux et de qualité ainsi que pour leur diffusion à des publics à la fois plus ciblés et plus vastes.

Les directeurs d'entreprises médiatiques peuvent profiter du nouveau contexte technologique pour opérer des redéploiements sur les plan économique, géographique ou pluri-médias. Les technologies de l'information peuvent être mobilisée dans des stratégies visant à la consolidation interne, mais aussi pour assurer le maintien des missions d'intérêt général (dont celle de la défense de la diversité culturelle) qu'il s'agisse de médias publics ou privés. La nouvelle configuration modelée par l'émergence des nouvelles technologies, offre l'opportunité de remettre à plat l'économie générale du secteur de l'information (évaluation des coûts, des ressources disponibles et des contraintes permettant de bâtir un projet viable), processus utile à la fois aux entrepreneurs et aux pouvoirs publics.

Car les pouvoirs publics sont un acteur incontournable de la société de l'information : ils ont la responsabilité d'adopter des lois assurant un cadre légal propice à l'exercice responsable et pluriel de la liberté d'expression, de mettre en place des instances de régulation de la communication indépendantes, compétentes et équipées de manière à pouvoir remplir leur mission d'assurer un accès démocratiquement régulé d'une pluralité d'entreprises et de médias au marché de l'information. Il leur revient également de se doter de plans de développement des TIC visant à mettre réellement ces technologies au service du plus grand nombre et à offrir aux citoyens une large panoplie de services, y compris dans des secteurs non rentables.

Enfin, les Organisations internationales ont également un rôle important à jouer dans un contexte où le droit universel à l'information et à l'expression est menacé par des processus supranationaux de concentration qui peuvent restreindre l'égalité entre les citoyens du monde et la capacité de chacun à se faire entendre ou à avoir accès à des représentations qui se réfèrent à sa culture et son environnement.